





Édito

Chères Croix-Chapeautaises, chers Croix-Chapeautais,

Je souhaite comme vous que les fausses joies de décembre et de janvier derniers ne soient plus aujourd'hui que de mauvais souvenirs.

Depuis l'ouverture des terrasses, le 19 mai dernier, la France se réveille progressivement au rythme d'un calendrier imposé par notre gouvernement, chacun redécouvre petit à petit tout ce qui faisait il y a encore quelques temps l'ordinaire de la plupart d'entre nous.

Espérons donc que cette fois sera la bonne, que chacun continue de respecter les gestes barrières, accepte de se faire vacciner, si ce n'est pas pour soi du moins pour les autres !

Cette longue période qui ne manquera pas de marquer les esprits pour longtemps aura tout de même eu le mérite de mettre en évidence le rôle essentiel des collectivités locales dans la gestion de cette crise sanitaire.

Aux grés de l'évolution de l'épidémie et des mesures qui s'imposaient, nous avons effectivement dû faire face aux enjeux en nous adaptant au quotidien à la situation, mettre en œuvre des protocoles parfois plutôt contraignants...

Vos élus locaux et vos agents municipaux, des services techniques comme administratifs ont dû faire preuve de disponibilité et d'inventivité pour apporter des réponses à nos administrés, des plus jeunes aux plus anciens.

Le 12 avril dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité son premier budget de la mandature pour l'exercice 2021.

Un budget certes impacté par les conséquences de la Covid 19 mais sans hausse d'impôts locaux pour cette année (voir budget en détail en pages centrales).

L'état de nos finances nous a permis de terminer des travaux et de démarrer de nouveaux chantiers sans avoir recours à l'emprunt et de réaliser des achats d'investissement (travaux de voirie et aménagements de parking, outils numériques à l'école et en Mairie).

Notre commune, plutôt réputée et reconnue pour sa capacité à rassembler a énormément souffert du manque de festivités durant ce « long hiver sanitaire ».

Quelles vont être les conséquences du virus sur leur reprise ?

J'ai donc une pensée pour nos associations mais aussi pour nos commerces qui sont de véritables moteurs pour notre collectivité.

Je reste persuadé que la solidarité va s'exprimer une fois de plus dès qu'il s'agira de mettre le plus d'atouts possibles afin de favoriser la relance.

Je vous invite maintenant à découvrir la nouvelle formule de votre bulletin communal. Nous avons opté pour un Mag plus moderne : nouvelle maquette, nouveau format, nouvelles rubriques, imprimé sur papier (PEFC 100%) respectueux de l'environnement et de la déforestation.

Cette formule se veut plus proche de vos attentes. Tiré à 700 exemplaires, distribué dans vos foyers et disponible en ligne sur le site internet de la Mairie, CHAP'INFO reste le premier média d'information de notre commune.

En espérant que cette nouvelle formule vous plaira, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Je vous donne rendez-vous le 23 juillet sur l'Espace Jean Gauvin pour « En Voiture Cinoche », première manifestation publique de l'année proposée par le département de Charente-Maritime et la Commune de Croix-Chapeau.

Très cordialement
Votre Maire, Patrick BOUFFET

Sommaire



◀ 04
Travaux



◀ 05
Vie ruraine

10 ▶
Les budgets



12 ▶
Enfance
Jeunesse



◀ 14
Vie associative



◀ 18
Vie pratique

Infos contact Mairie

37, avenue de la Libération 17220 Croix-Chapeau
Tél : 05 46 35 81 11 - mairie@croix-chapeau.fr
www.croix-chapeau.fr

Directeur de publication

Patrick BOUFFET, Maire de Croix-Chapeau

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 8h30-12h et 17h-19h
Mercredi : 8h30-12h
Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 14h-17h

Création graphique

SOADDICT
Sonia AHEHEHINNOU
sonia@soaddict.com

Photos

D.R. ; AdobeStock ; Freepik ; Mairie de Croix Chapeau

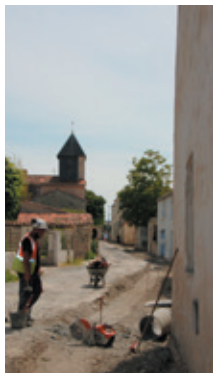
Impression

Raynaud Imprimeurs
Tél. : 05 49 06 10 66





› AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE & CRÉATION D'UN PARKING



Retardés à plusieurs reprises, en partie par les mesures sanitaires contraignantes qui nous ont accompagnées pendant plus d'un an, les travaux d'aménagement de la rue de l'Église et du parking tirent aujourd'hui à leur fin.

Après l'effacement des réseaux en 2019, la pose des candélabres, l'enlèvement des poteaux, puis la réfection du réseau d'eau

potable en début d'année le syndicat départemental de la voirie mandaté pour cette opération a pu reprendre la main. Ces travaux d'aménagement concernaient :

- L'aménagement de l'ensemble de l'espace public inscrit dans le projet
- La reprise de la structure de la chaussée
- La réfection de la chaussée en enrobé
- La création d'un parking
- L'aménagement d'un plateau ralentisseur devant le parvis de l'Église
- La création d'un cheminement piétonnier répondant aux normes PMR en béton désactivé

À l'heure où vous lirez cet article, l'entreprise Eurovia qui a effectué les travaux en sera probablement aux dernières finitions.

Le coût de l'opération s'élève à 151 318.96 € TTC et sera financé sans emprunt, uniquement par autofinancement et subventions selon le plan de financement suivant :

- État DETR : 27 069.72 €
- Conseil Départemental-amendes de police : 19 397.69 €
- Autofinancement : 104 851.55 €

Nous remercions donc les riverains pour leur patience pendant cette longue période de travaux, mais également le syndicat de la voirie et les agents de l'entreprise Eurovia pour la bonne organisation du chantier. Nous espérons que la réalisation de ce projet qui associe esthétique et sécurité vous apportera satisfaction !

PLAN DE FINANCEMENT



› RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DES RUES DE LA JARRIE ET DES BLEUETS

Le projet d'aménagement des rues de La Jarrie et des Bleuets tant attendu par de nombreux riverains est aujourd'hui devenu réalité !

La première étape de ce chantier qui va devoir s'étaler sur plusieurs années a été effectuée par l'entreprise SOMELEC au cours des mois d'avril et mai. Elle consistait à poser des fourreaux sous terre destinés à recevoir les lignes électriques et de télécommunication, actuellement aériennes sur toute la longueur des rues concernées.

Les tranchées sont actuellement refermées et les rues réouvertes à la circulation à deux sens. Le branchement des réseaux et la pose des candélabres sont programmés pour la fin du mois de septembre et l'enlèvement des poteaux pour la fin de l'année.

La deuxième phase du projet est actuellement à l'étude auprès des services de la CdA de La Rochelle et du Conseil Départemental. Elle prévoit de reconfigurer et sécuriser la rue de la Jarrie en limitant la vitesse des véhicules et en aménageant une liaison douce permettant de rejoindre le Collège Dolto à pieds ou à vélo en toute sécurité.

La réalisation de cette première phase concernant l'effacement des réseaux a été rendue possible grâce à la collaboration de la commune de La Jarrie.

Vu la configuration du projet, la suite des opérations ne pourra se poursuivre qu'en partenariat de nouveau avec la commune de La Jarrie, mais aussi avec le Conseil Départemental et la CdA de La Rochelle.

Nous sommes confiants et travaillons actuellement à ce que ce projet se réalise dans les meilleures conditions avec nos partenaires techniques et financeurs, et nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que possible pour évoquer la suite des opérations.





> COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



Très engagée dans une politique de prévention des déchets, la CdA de La Rochelle a décidé d'ouvrir une recyclerie sur son territoire pour proposer à ses habitants un mode alternatif de consommation.

Déco, vaisselle, livres, CD, mobilier, vélos, jouets... Donnez les objets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité, la « Belle Affaire » les récupère pour leur donner une seconde vie !

Nettoyés, réparés ou transformés dans les ateliers de la recyclerie par des personnes en parcours d'insertion socio-professionnelle, les objets récupérés sont mis en vente à petit prix à la boutique qui a ouvert ses portes le 28 mai dernier.

Sensible à la protection de l'environnement, à la recherche de bonnes affaires, chineur, bricoleur, ou simplement curieux, vous trouverez votre bonheur.

Vous avez actuellement la possibilité de déposer vos objets directement :

- sur le site de La Belle Affaire ZI Belle Aire, 4 rue Pythagore, à Aytré,
- au Centre de Valorisation des Déchets, 34 rue Bernard Moitessier à Périgny

mais également dans les zones de réemploi des déchetteries de Châtelailon-Plage, de Lagord et de Sainte-Soulle.

Attention ! Les zones de réemploi ne sont pas des zones de gratuité. La récupération y est interdite.



Le réemploi et le recyclage contribuent à la **réduction des déchets** et à une consommation plus durable. En ouvrant une recyclerie, la CdA nous engage à prolonger la durée de vie des objets dont on n'a plus l'utilité, mais qui peuvent faire le bonheur d'autres personnes. De quoi réaliser de belles affaires tout en réduisant son empreinte carbone.

La Belle Affaire a bénéficié du soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'ADEME.

La CdA a confié la gestion de La Belle Affaire à l'association ESC 17 qui regroupe un collectif de 8 acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire spécialisés dans le réemploi, l'insertion et l'économie circulaire.

i+ INFOS PRATIQUES

La boutique

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

La zone de réemploi

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. (Tout dépôt en dehors de ces horaires est interdit)

0 805 295 315 (Service et appel gratuits) ou **f @labelleaffaire17**.





› TOUS À VOS COMPOSTEURS



Les déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables représentent au moins un tiers de nos poubelles. Leur élimination est actuellement une source importante de pollution (collecte, incinération...).

Heureusement, il existe une solution simple et non polluante, c'est le compostage domestique. Il consiste à mettre ses déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café, filtres en papier, coquilles d'œuf...) ou ses restes de repas (trognons de pain, croûtes de fromage, couenne...) dans un composteur. On peut également y mettre les déchets de jardin (tontes du gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées...) et certains déchets de maison (mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, plantes d'intérieur, etc...).

Contrairement aux idées reçues, le compostage domestique ne génère pas d'odeurs.

L'intérêt du compostage domestique, c'est tout d'abord de limiter la production de déchets à traiter par le service public : cela signifie moins de camions de collecte de déchets sur les routes, donc moins de dépenses d'énergie pour leur transport, moins d'incinération de déchets alimentaires.

L'autre intérêt du compostage, c'est de créer de la matière (du compost) qui permet de limiter les achats d'engrais « chimiques ». Le compost se présente comme un terreau qui peut être utilisé sur les plantes de jardinage ou sur le sol du jardin.

Le compostage réduit par trois les volumes des bio-déchets. En effet, ces déchets sont très majoritairement constitués d'eau. Donc, les quantités de compost produites restent généralement en rapport avec les besoins des plantes du jardin et de la maison. Et si l'on n'a pas de plantes... On peut le donner aux voisins !

La Mairie de Croix-Chapeau, en partenariat avec la CDA de La Rochelle, distribue gratuitement des composteurs à ses administrés (1 par foyer). Une journée d'information et de sensibilisation sera prochainement organisée sur la commune, alors... tous à vos composteurs !

» Marie Laude - Adjointe chargée de l'environnement et la transition écologique.



› JARDINS PARTAGÉS

Dans sa recherche de projets destinés à construire des réseaux d'acteurs locaux et à favoriser la solidarité de proximité, la municipalité de Croix-Chapeau envisage d'accompagner la création d'un jardin partagé sur la commune. Encore faudra-t-il s'assurer que ce projet trouve un écho favorable auprès de nos concitoyens.

Qu'est-ce qu'un jardin partagé ?

« On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public. »

Retrouver un lien et un contact physique avec la nature, lutter contre le stress, manger sainement, développer des relations sociales avec les autres jardiniers... Les jardins partagés ont une mission : créer et renforcer le lien social.

Les bienfaits du jardinage

Le jardinage est excellent pour la **santé physique** (3h30 de jardinage équivalent à 1h50 de jogging) et **psychique** : la proximité d'un environnement végétal et le jardinage réduisent le stress, aident à la concentration.

L'activité manuelle possède des **propriétés bienfaitantes**. Selon les dernières découvertes dans le domaine médical, l'activité manuelle stimulerait la libération de molécules de dopamine dans le cerveau. Cette molécule provoque le plaisir.

Jardiner redonne du sens au temps à travers le rythme des saisons tant pour le jardinier que pour celui qui le regarde.

Les jardins partagés permettent de retrouver la valeur du geste ainsi que le sens du travail et de l'effort. Face au vertige du virtuel, ils remettent les jeunes et les moins jeunes en contact avec la réalité du monde vivant.

Par ailleurs, **la qualité et la diversité des fruits et légumes sont l'assurance d'une alimentation équilibrée**. Consommés sur place à l'époque de production, ces fruits et légumes contribuent à diminuer notre empreinte écologique à la différence des produits du commerce souvent importés de pays lointains.

Dans un avenir proche, nous allons donner à chacun la possibilité d'échanger sur le sujet. Nous reviendrons très bientôt vers vous.

›› Marie Laude - Adjointe chargée de l'environnement et la transition écologique.



> Deux exemples de jardins partagés : Lagord (Charente-Maritime) et La Barre-de-Monts/Fromentine (Vendée).



> HALTE AUX INCIVILITÉS DANS LA COMMUNE

La présence parmi nous de la COVID 19 depuis plus d'un an nous a privé de certaines libertés et même pour certains d'activité, mais elle n'a malheureusement pas stoppé les incivilités dans notre commune.



> Feu de poubelle



> Voiture ventouse



> Véhicule mal stationné



> Parvis du monument aux morts détérioré



> Vol avec vandalisme

La présence parmi nous de la COVID 19 depuis plus d'un an nous a privé de certaines libertés et même pour certains d'activité, mais elle n'a malheureusement pas stoppé les incivilités dans notre commune.

Au contraire ! Nos salles communales fermées au public pour raisons sanitaires ont subi dégradations, cambriolage et vandalisme.

Les parties de rodéos de scooters rue des Bleuets, dans le City Parc, autour de l'aire de jeux pour enfants ont sérieusement perturbé le quotidien des riverains et de nos assistantes maternelles tout en dégradant les biens communaux.

Nos agents qui effectuent les tâches courantes d'entretien et de nettoyage rencontrent trop souvent des masques jetés à même le sol sur la voie publique, des déjections canines non ramassées sur les trottoirs et des « déchets sauvages » dans nos rues et chemins ruraux.

De nombreux véhicules, autres engins et des « voitures ventouses » gênent le cheminement des piétons et mettent en danger les personnes en fauteuils roulants ainsi que les enfants en poussette.

La présence de quad et d'engins motorisés sur les trottoirs, la vitesse excessive dans certaines rues et le non-respect de la signalisation troublent l'ordre public.

Si le calme semble revenir progressivement sur l'espace Jean Gauvin et dans la rue des bleuets il aura tout de même fallu plusieurs interventions du Maire, de l'ALPMS, de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale.

Des plaintes ont également été déposées, des arrêtés d'interdiction de circulation sur l'Espace Jean Gauvin ont été pris par le Maire (des panneaux d'interdictions vont être posés prochainement rue des Bleuets).

De son côté, notre Policier Municipal qui a fait preuve de beaucoup d'indulgence pendant la dernière période a dû passer dernièrement de la méthode douce (dialogue et prévention) à une méthode plus radicale (contravention).

Depuis plusieurs mandatures, nous avons toujours entretenu des rapports de proximité avec nos administrés, nous avons toujours privilégié la concertation, la prévention et œuvré pour que le « **VIVRE ENSEMBLE** » soit simplement notre quotidien.

Nous appelons donc aujourd'hui à la responsabilité de tous pour que cessent toutes ces dérives sur la voie publique et que cette vague de petits délits qui ne sont pas anodins disparaissent de notre paysage.

Nous comptons sur vous !
La Municipalité



> Micro-onde



> Déchets sur la voie publique



> Dégradation volontaire



> Dépôt sauvage



› 8 MAI 1945



La commémoration de la victoire de 1945 s'est tenue le samedi 8 mai.

Le dépôt de gerbe organisé par Monsieur le Maire en présence de ses adjoints, conseillers, de notre porteur-drapeau et d'un représentant des anciens combattants, s'est déroulé dans le respect des règles sanitaires.

A cette occasion, les enfants de l'école de Croix-Chapeau ont voulu participer à cet hommage en réalisant des dessins dédiés à nos anciens combattants.

Pour mettre en avant cette belle initiative de notre école, les œuvres des enfants furent placées autour du monument aux morts.

› MISSION LYNX



Mais que s'est-il passé ce mercredi 24 février à proximité de notre village et sous les yeux de notre promeneur ?

Des chars, des tanks, des blindés ! En veux-tu en voilà ! Serait-ce un déstockage militaire massif pour une brocante ?

Ou bien alors, la mise en place d'un décor pour le tournage d'un remake du Mur de l'Atlantique ?

Rien de tout cela ! Ce convoi ferré à la mode « Rambo » particulièrement musclé avait pour destination le port de La Pallice, non pas pour une sortie pêche à la Pibale ! Mais plutôt pour être transporté par voie maritime, vers le théâtre d'opérations

militaire en Estonie dans le cadre de la Mission Lynx (OTAN).

Tout est bien qui finit bien, rompez les rangs !



› FAUCHAGE TARDIF

MOINS D'HERBE COUPÉE = NATURE PRÉSERVÉE

Notre promeneur infatigable a constaté que le fauchage tardif et les « carrés » de biodiversité se multiplient sur la commune.

Il apprécie beaucoup la démarche de M. Piededever Fabrice, responsable des espaces verts sur la commune.





› BUDGETS 2021 : PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

Le 12 avril, la commune de Croix-Chapeau a voté son budget 2021. Grâce à une maîtrise des dépenses courantes et la recherche de cofinancements, le budget 2021 permet d'engager de nouveaux investissements sans toucher aux taux d'imposition. Dans ce contexte économique difficile vos élus ont décidé de ne pas augmenter la pression fiscale afin de protéger votre pouvoir d'achat.

Suite à la réforme de l'état concernant les taxes locales, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation des résidences principales.

A compter de 2021 et afin de compenser cette perte, le gouvernement a décidé d'octroyer aux communes la part qui revenait jusqu'à présent au conseil départemental. En 2020 ces taux étaient les suivants :

Taux communale foncier bâti : **23,45%**

Taux départemental foncier bâti : **21,50%**

Taux cumulé foncier bâti

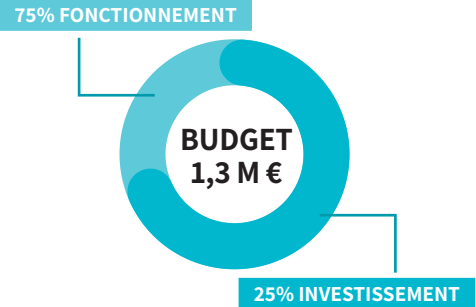
44,95 % commune et département

Selon la réforme évoquée les taux seront répartis comme suit :

Taxe foncière (bâti) : **44,95 %**

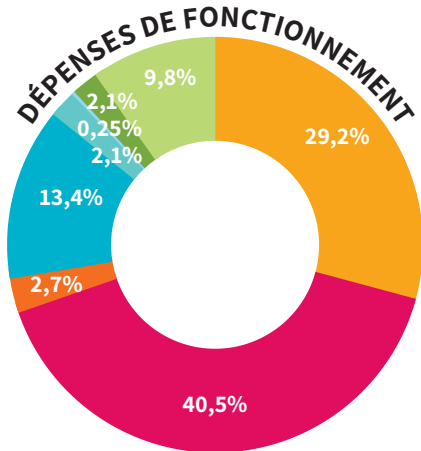
Taxe foncière (non bâti) : **79,03 %**

UN BUDGET DE 1,3 M € dont 970 000 € en fonctionnement et 344 000 € en investissement.



MAINTENIR LA QUALITÉ DES SERVICES À LA POPULATION

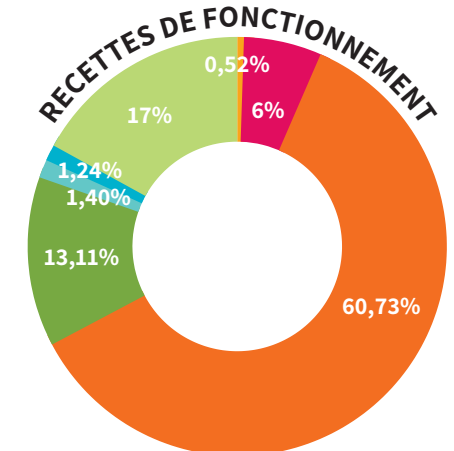
Le budget communal de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 970 000 €, la répartition s'opère de la façon suivante :



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé car les dotations de l'état sont en constante diminution. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux et taxes diverses
- Les dotations et participations versées par l'état ou autres organismes
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

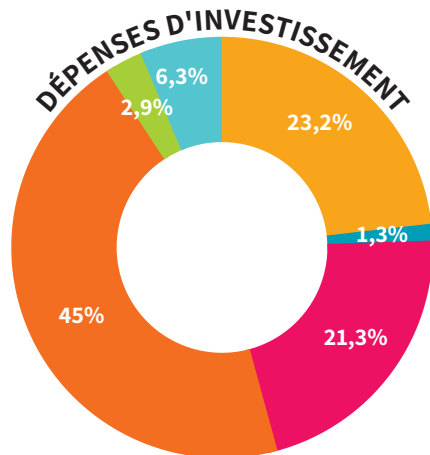


- Atténuations de charges
- Produits des services, domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent de fonctionnement reporté



PREPARER L'AVENIR AVEC DES PROJETS A MOYEN ET LONG TERME

Le budget communal d'investissement s'équilibre à hauteur de 344 000 €, la répartition s'opère de la façon suivante :



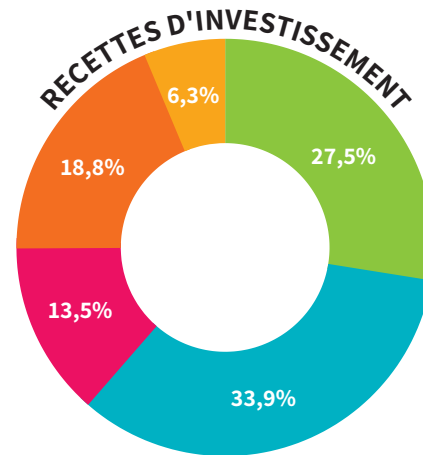
- Emprunts et dettes assimilés
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Dépenses imprévues
- Opérations patrimoniales

Deux types de recettes d'investissement coexistent pour une commune :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
- Les subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement (réseau d'éclairage public, aménagements urbains)

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Aménagement de la rue de l'église et création d'un parking
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de La Jarrie
- Travaux à la salle socioculturelle
- Divers matériels



- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement reçues
- Excédent d'investissement reporté
- Opérations patrimoniales

» Jean-Pierre Jammet - Adjoint aux affaires financières, voirie et bâtiments.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Charges à caractère général	283 150,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	392 964,00 €
Atténuations de produits	26 066,00 €
Autres charges de gestion courante	130 120,00 €
Charges financières	20 530,14 €
Charges exceptionnelles	2 430,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €
Virement à la section d'investissement	94 811,98 €
TOTAL DEPENSES	970 072,12 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Atténuations de charges	5 000,00 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	58 195,00 €
Impôts et taxes	589 144,00 €
Dotations, subventions et participations	127 170,00 €
Autres produits de gestion courante	13 592,00 €
Produits exceptionnels	12 050,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	164 921,12 €
TOTAL RECETTES	970 072,12 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Emprunts et dettes assimilés	79 891,45 €
Subventions d'équipement versées	4 413,00 €
Immobilisations corporelles	73 315,53 €
Immobilisations en cours	155 100,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Opérations patrimoniales	21 759,39 €
TOTAL DEPENSES	344 479,37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Virement de la section de fonctionnement	94 811,98 €
Dotations, fonds divers et réserves	116 706,10 €
Subventions d'investissement reçues	46 577,00 €
Excédent d'investissement reporté	64 624,90 €
Opérations patrimoniales	21 759,39 €
TOTAL RECETTES	344 479,37 €



> LA VIE DE NOTRE ÉCOLE

L'année scolaire s'achève et vos enfants partiront en vacances pour se reposer.

Avant ce départ, la mairie offre une séance de cinéma le vendredi 29 juin :

- Pour les maternelles à 10h : Chats par ci, chats par là
- Pour les primaires à 14h : Calamity

Nous remercions l'équipe pédagogique ainsi que les agents intervenant à l'école d'avoir fait en sorte que ce second semestre se soit passé au mieux dans le respect du protocole.

Au moment où nous imprimons ce mag, 138 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée :

14 PS, 15 MS, 17 GS, 15 CP, 22 CE1, 21 CE2, 17 CM1, 17 CM2.

Ils seront répartis :

- PS/MS : Mme Raoult ;
- PS/GS : Mme Biraud ;
- CP/CE1 : Mme Beau ;
- CE1/CE2 : *enseignant pas encore nommé* ;
- CE2/CM1 : M. Michelat ;
- CM1/CM2 : M. Bouhier.

8 Mai



Pour la cérémonie de commémoration du 8 Mai, les élèves de CP/CE1 ayant travaillé sur le thème « guerre et liberté » ont fait des dessins représentant leur vision de la guerre. Dessins qui ont été exposés devant le monument aux morts de l'espace Jean Gauvin.

Merci à Mme Beau et à ses élèves.

Cantine



Depuis mi-avril une nouvelle cheffe cuisinière, Nadège, est arrivée aux commandes de la cuisine de la restauration scolaire de Le Thou, notre prestataire de repas. Elle travaille avec le plus de produits frais possible transformés sur place, et locaux (la Ferme du Mont d'Or, la Ferme des Coutures, par exemple ou bien encore « mangeons bio ensemble », une plate-forme de Nouvelle Aquitaine).

De plus une fois par mois, dès la rentrée des vacances de printemps, un menu à thème ou un menu plaisir est spécialement dédié à nos élèves : exemple le menu « hamburger » début juin.

Depuis l'arrivée de Nadège, cette nouvelle cuisine est appréciée de tous, enfants comme adultes, qui utilisent parfois ce service.

Nous avons constaté une diminution du gaspillage alimentaire, ce qui va dans le sens du projet mené depuis février à la cantine en partenariat avec la CdA de La Rochelle.

Ce projet porte sur la consommation des

enfants mais aussi sur la façon dont sont triés les restes : bio déchets, déchets recyclables comme les pots de yaourt, et les déchets dont on ne peut rien faire. Malheureusement cette étude a pris du retard à cause du second confinement et notre personnel n'a pu suivre aucune formation cette année, excepté fin juin, sur le gaspillage alimentaire, pour une application en septembre.

En espérant que la rentrée de septembre permette à nos enfants de revenir dans des conditions « normales », toute la commission enfance et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances.



> Les enseignants lors du carnaval de 2021

>> Sophie Grémillon - Adjointe Enfance - Jeunesse - Affaires scolaires et périscolaires



› PEUR SUR LA VILLE !



Sous ce titre angoissant, nous n'allons pas vous relater un terrible fait-divers mais plutôt un évènement festif.

En effet le 30 mars dernier, dans le cadre du Festival de Printemps, le Conservatoire de l'Agglo de La Rochelle a offert un concert « live » en hommage au grand Ennio Morricone.

Imaginez-vous, *Le Professionnel*, *les Incorruptibles*, *Bugsy*, *Les Huit Salopards*, *Le Bon La Brute et Le Truand* présents sur la scène de la salle socio-culturelle ! Et, ce, *Pour une Poignée de Dollars* !

Ce concert était destiné aux enfants de notre école de Croix-Chapeau en collaboration avec l'équipe enseignante. Six musiciens, aidés d'un ingé-son, d'un régisseur lumière et de cinq techniciens, ont pu interpréter tous ces standards du compositeur et échanger entre chaque titre avec le jeune public !

A l'issue de cette journée et en cette période si particulière, nous avons retrouvé des musiciens heureux de pouvoir à nouveau jouer en « live » et des enfants conquis par ce moment de partage et de convivialité.



› CINÉMA CHEZ NOUS

Béa, Thomas et les lapins forment désormais une famille recomposée, mais Pierre a beau faire tout son possible, il ne semble parvenir à se débarrasser de la réputation de voyou qui lui colle à la peau (de lapin).

S'aventurant hors du potager, Pierre découvre un monde dans lequel ses menus délits sont appréciés, mais quand sa famille risque tout pour partir à sa recherche, Pierre doit choisir quel genre de lapin il veut être.

i+ Pour savoir si Pierre sera un bon lapin, c'est très simple !

Rejoignez-nous le mardi 10 août à partir de 21h30

(on ne vous posera pas de lapin !) dans la cour de l'école de Croix-Chapeau, pour suivre tous ensemble les aventures de notre ami le lapin.





Vie associative, culture et loisirs

› CROIX-CHAPEAU... AU FIL DU TEMPS

Quoi ? Vous n'êtes pas abonné à « Croix-Chapeau au fil du temps » ?

Le centième numéro vient de sortir. Un numéro exceptionnel avec une histoire originale qui concerne un de nos concitoyens, des photos aériennes de Croix-Chapeau et un index de tous les thèmes abordés pendant les vingt-cinq années de parution.

Qui aurait pu prédire en 1996 le succès de ce journal sur l'histoire et la mémoire de notre commune. Les sceptiques étaient nombreux à l'époque : « *il y a peu à raconter, ça n'intéresse que les vieux...* » Et pourtant, dans ce village néo-rural avec un tiers de nouveaux habitants de plus aujourd'hui, il était important de savoir d'où on venait, quelle était la terre sur laquelle nous vivions, pour mieux la protéger et savoir où nous allions. A l'heure actuelle, nous ne connaissons qu'un quart de notre histoire et des dossiers entiers attendent d'être publiés, c'est dire que nous avons de longues années à vivre de nouvelles découvertes.

Du Néolithique à aujourd'hui, les sujets sont nombreux. Après les tumulus détectés à la Garde aux valets, nous venons de découvrir la correspondance des propriétaires de la seigneurie au XVIIIème siècle, les Harrouard. Elle nous apprend beaucoup sur les propriétés qu'ils avaient à Saint-Domingue et sur la vie à Croix-Chapeau à cette époque. De même, dans les délibérations du juge de paix du canton de Ciré, dont faisait partie Croix-Chapeau pendant la Révolution, nous découvrons les petites affaires qui agitaient la commune. La vie des associations encore présentes aujourd'hui, comme les « Fleurs d'Automne » ou le « Foyer Culturel », nous en apprend sur nos anciens concitoyens. L'histoire d'entreprises comme la Minoterie de la Jarrie ou l'artisanat dans le bourg est aussi riche d'enseignement...

Si « *Croix-Chapeau au fil du temps* » a duré si longtemps, c'est grâce à ses fidèles lecteurs. Nous avons plus d'une centaine d'abonnements. Sachant qu'on se prête les numéros, plus de 400 personnes le lisent, ce qui est remarquable pour une petite commune. Merci à tous ces fidèles lecteurs.

Merci aussi à toute l'équipe du Foyer Culturel qui supporte l'intendance (impression, trésorerie, organisation des conférences ...) et à l'équipe qui a fait tourner la boutique au fil des ans : Raymonde, Danielle et James, Josette, Muriel et Bernard, André et Nicole, Maïté.

Merci enfin à tous ceux qui nous ont confié leur témoignage, Marthe et Henri, Gilles et Gisèle, Guy, Robert et Irène, Jean-François, Jean-Louis, Jean-Pierre, et tous les autres qu'on ne peut citer, et qui nous ont ouvert leur mémoire.

Vive encore longtemps « *Croix-Chapeau au fil du temps* ».



CINOCHÉ !

« *L'american way of life* » s'invite le 23 juillet à Croix-Chapeau !

En collaboration avec le Département de la Charente-Maritime nous allons vous faire découvrir le concept « *En voiture Cinoche* ».

En effet, après avoir déposé notre candidature, Croix-Chapeau a finalement été retenu pour accueillir et participer à cet événement organisé par le Département de la Charente-Maritime.

Envie de voir un film dans sa voiture sur écran géant comme dans les fifties ?

Alors c'est simple et c'est gratuit : on sort sa Chevrolet et ses santiags (une Twingo et une paire de tongs pourront faire l'affaire !) direction l'espace Jean-Gauvin, on stationne devant l'écran et c'est parti « *En voiture Cinoche* » !

Et le must, vous pourrez accompagner le film d'un repas équilibré composé d'un hot-dog, de frites, de pop-corn et le tout arrosé d'une succulente boisson pétillante à base de cola !! Vous participerez ainsi à la relance de la vie associative locale.



Pour toutes les infos suivez nous sur :

www.croix-chapeau.fr

[f mairiedecroixchapeau](https://www.facebook.com/mairiedecroixchapeau)

[#mairiedecroixchapeau](https://www.instagram.com/mairiedecroixchapeau)

Réservation obligatoire sur le site charente-maritime.fr



› Foyer Culturel

En cette nouvelle phase de déconfinement qui annonce une reprise progressive des loisirs, nous sommes heureux de vous annoncer que le foyer culturel de Croix-Chapeau est toujours vivant.

Malgré cette année "blanche", de nouvelles personnes sont arrivées dans le bureau de notre association avec des nouvelles idées d'activités, mais que nous n'avons pas pu concrétiser cette année.

Malgré cela, le moral est au beau fixe pour relancer, si possible, nos animations (les soirées dansantes, 1^{er} de l'an, soirées théâtre, vide grenier, ...).



Nous allons nous projeter sur 2021-2022 et nous vous tiendrons informé de toutes nos activités qui, nous l'espérons, seront réalisées pour cette nouvelle saison.

Bientôt, nous aurons tous ce désir de bouger et de se retrouver. Le foyer culturel de Croix-Chapeau a encore de beaux jours devant lui.

›› Le bureau du foyer culturel de Croix-Chapeau.

› LA CLÉ D'ÉCHANGES

Notre association a vu le jour le 9 octobre 2019. Trop jeune encore, âgée de tout juste 6 mois, elle a connu la crise du COVID19.


Les moyens qu'elle avait de se faire connaître se sont alors beaucoup réduits : plus de salle pour se réunir, distribuer les produits, rencontrer les adhérents et les producteurs....

Malgré cela, un petit groupe d'irrésistibles passionnés a tenu bon avec les moyens du bord pour maintenir l'activité qui commençait tout juste à se développer.

Aujourd'hui, l'espoir renaît et nous souhaitons que les Croix-Chapeautais soucieux de partager des moments d'échanges autour de valeurs communes (consommer local dans le respect de l'environnement et des producteurs) viennent nous retrouver.

Nous espérons pouvoir reprendre à la rentrée nos réunions et distributions de produits à la salle Québec chaque vendredi en fin de journée.

Voici quelques producteurs avec lesquels nous travaillons actuellement : La ferme du Mont d'Or, la ferme du Treuil-Charré, Brasseurs-cueilleurs, au potager de la Jarne, Magikabou, Galega...

 En attendant les réouvertures, vous pouvez nous découvrir sur internet : <https://monepi.fr/lacledchanges>

Consultez les rubriques « *notre site* » et « *nos producteurs* ». Pour aller plus loin, cliquez sur « *nous contacter* » ou directement sur « *s'inscrire* » pour découvrir nos statuts, notre règlement intérieur, et si le cœur vous en dit, créer votre compte adhérent.

Vous pourrez alors commander vos produits avant chaque mardi soir et les recevoir le vendredi suivant, au tarif « *producteur* ».



Bienvenue
sur le site de
La Clé d'Échanges



SE CONNECTER

VALIDER

Mot de passe oublié ?

Adresse
Mairie
17220 Croix-Chapeau

Horaires et lieu des livraisons
Vendredi 17h30-18h30
Salle Quilès
Maison des associations
Contact: lacledchanges@gmail.com

NOUS CONTACTER

S'INSCRIRE

LES PRODUITS

Les produits proposés aux membres de l'épi sont essentiellement collectés auprès de producteurs proches de chez nous et de nos valeurs.

NOS PRODUCTEURS

L'ÉPI
La Clé
d'Échanges

QUI SOMMES NOUS ?

L'association L'Épi a pour objet la mise en œuvre de pratiques alimentaires collectives, participatives et alternatives qui favorisent le lien social, l'expression de la citoyenneté active et le développement de l'économie locale et solidaire.

NOTRE SITE



Vie associative, culture et loisirs



> C&C SHOW

Que serais-je sans toi ?

Et oui, que serais-je sans toi public ? Après des « En veux-tu, en voilà » de mois d'inactivités, C&C show toujours au top vous prépare un hommage à Monsieur Jean Ferrat.

En 2020 nous aurions dû célébrer les 10 ans de la disparition de cet immense artiste mais pas d'inquiétude !

Alerte ! Décollage imminent !

La fusée C&C Show prépare son décollage ! Jeux de lumières, sono, table de mixage, la check-list est OK.

Il ne manquait plus qu'un fantastique et talentueux pilote pour vous emmener dans le monde poétique de Jean Ferrat. Un nom s'imposait, c'est bien-entendu notre ami l'unique Jean-Marc Desbois accompagné des ses musiciens.

Ce concert live événement aura lieu

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE, 15h30

Salle socio-culturelle de Croix-Chapeau

Tarif adulte : 15€

Tarif enfant : 8€



Infos et réservations

06 64 91 63 74 ou cc.show@sfr.fr

LOTORADIO
Le loto en direct à la radio
pour jouer à la maison
seul, en famille ou entre amis

en direct sur

Hélène fm **vogueradio**

Samedi 25 septembre à 21h
En direct à la radio
& sur Youtube // animé par Phil

BA 100€ / 500€ - 1 DIGICOOK
24 quines dont 3 cartons pleins
+ le carton plein INTERMARCHÉ SURGERES
avec 1 COOKEO MOULINEX
10€ les 6 cartons / 15€ les 12 cartons

Réservez vos cartons sur
helenefm.com / vogueradio.fr
ou sur commande au 05 46 07 13 51

LOTORADIO organisé en soutien à l'association

Loto Radio !

C&C Show innove ! Prenez place dans votre canapé, le Loto s'invite dans votre salon...

Loto en partenariat avec les radios HÉLÈNE FM et VOGUE RADIO le 25 septembre 2021 à 21h00. Pour participer, rien de plus simple, achetez directement vos cartons, soit sur les sites internet **helenefm.com** ou **vogueradio.fr** soit par téléphone au **05 46 07 13 51** puis suivez le tirage en direct

sur Youtube ou en écoutant Hélène FM et Vogue radio, si vous gagnez, on vous appelle !



A vous de jouer !

Suivez-nous sur croixchapeaushow et C&C SHOW



> PAPJ

(PLAINE D'AUNIS

PLEINE DE JEUNES)



Les P'tites Marmottes à Croix Chapeau

Le pôle enfance de l'association PAPJ organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Croix-Chapeau.

Le fonctionnement de cet accueil s'inscrit dans la continuité du projet associatif, sur la base d'un travail en partenariat avec les différents acteurs éducatifs pour assurer la complémentarité et la continuité éducative.

Cet accueil prend en charge les enfants de 3 à 12 ans (ou avant si scolarisé) sur les temps périscolaires (avant et après la classe et le mercredi) et sur les temps extrascolaires (vacances scolaires).



L'accueil fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et d'une déclaration auprès de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.



Infos et réservations

contact@papj.fr - 06 33 11 42 83

www.papj.fr/lieux/les-ptites-marmottes





› LES FRAUDES ET LA BANQUE À DISTANCE

Protégez vos informations ! Les fraudeurs ciblent de plus en plus fréquemment les clients via leur banque à distance. Ils cherchent à obtenir vos informations personnelles dans le but de les exploiter ou de les revendre.

Les fraudes courantes

Le phishing

Vous recevez un email frauduleux. Cette technique vise à récolter par email des informations personnelles et confidentielles via un lien vers un site frauduleux.

- Les fraudeurs envoient des emails semblant provenir de votre banque et dont l'identité est usurpée, afin d'obtenir des renseignements confidentiels tels que des numéros de carte bancaire ou des codes confidentiels d'accès à la Banque à Distance
- Vous êtes ensuite invité à saisir vos informations personnelles, qui vont être récupérées par le fraudeur. Le site factice est en tout point semblable à l'original : même logo, même graphisme... Tous les éléments sont réunis pour inspirer confiance et diminuer votre vigilance



Bon à savoir

Le phishing n'est pas une technique de fraude que l'on voit uniquement sur internet. Les fraudeurs peuvent également passer par des courriers ou par des appels téléphoniques pour obtenir les informations confidentielles recherchées.

Le vishing

Une méthode de phishing par téléphone

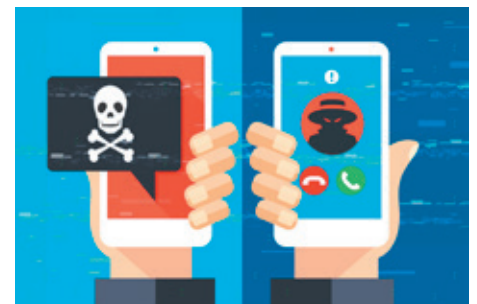
Le vishing a pour but de vous extorquer des informations via un appel téléphonique :

- Les fraudeurs peuvent utiliser un serveur vocal qui vous invite à appeler un numéro, souvent surtaxé, qui vous conduit alors vers un système automatisé. Le but de ce système étant que vous fournissiez le plus d'informations personnelles ou confidentielles possible
- Les fraudeurs peuvent également vous appeler directement en se faisant passer pour des collaborateurs de la banque.

Généralement, ils évoquent un problème sur votre compte ou sur votre carte bancaire. En prétextant une possible utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement, ils vous demandent alors de

dévoiler vos coordonnées bancaires ou à transmettre des codes de type 3D Secure (valider les paiements cartes bancaires sur Internet) ou des codes temporaires de connexion à vos banques à distance

Toutes les données récupérées par les fraudeurs leur permettent d'accéder par la suite à vos comptes bancaires ou d'effectuer des achats sur internet.





› SE PROTÉGER CONTRE LA CYBERMALVEILLANCE

Quelles sont les bonnes pratiques générales à appliquer ?

1. Utilisez un **mot de passe différent** pour chaque accès.
2. Choisissez un **mot de passe robuste** et costaud !
3. **Changez** votre mot de passe au moindre doute.
4. Gardez ses mots de passe pour soi (pour les étourdis, **on évite les post-it collés sur l'écran du PC !**).
5. N'utilisez pas vos mots de passe sur un ordinateur partagé.
6. Changez les mots de passe par défaut des services que vous utilisez.
7. Choisissez un mot de passe particulièrement **complexe** pour votre boîte de messagerie (pour info, les mots de passe de format « 0000 » ou « 1234 » sont fiables à condition d'utiliser encore son bon vieux Minitel !!)

Comment créer un mot de passe sécurisé ?

1. Créer soi-même son mot de passe

Si vous choisissez cette option, un seul mot d'ordre : Eclatez-vous ! Votre mot de passe doit être suffisamment long et complexe en intégrant des lettres (majuscules et minuscules), des chiffres, de la ponctuation, des caractères spéciaux (#, @, \$...) et n'avoir aucun rapport avec votre vie personnelle.

Pour faire simple on oublie la date de naissance du petit dernier ou le prénom et l'âge canonique de la belle mère !!

2. Utiliser un **générateur de mots de passe**

Créer vous-même vos mots de passe complexes vous paraît fastidieux ? Pas de panique ! Optez pour un générateur de mots de passe qui se chargera de les inventer pour vous.



Le gestionnaire de mots de passe **KeePass**, logiciel gratuit (ça tombe bien !) et certifié par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), propose une fonctionnalité de génération de mots de passe complexes et aléatoires.

Avec cette méthode, vos mots de passe générés automatiquement seront ainsi armés pour vous protéger contre les « Jack Sparrow » du Web.



Pour plus d'infos

N'hésitez à vous rendre sur le site du gouvernement dédié à la cybermalveillance

www.cybermalveillance.gouv.fr

›› Emmanuel Roussille - Adjoint chargé de la communication, animation et dynamisation.

› OBTENIR UNE LÉGALISATION DE SIGNATURE

En quoi consiste la légalisation de signature ?

Selon l'article 16 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, la légalisation de signature est définie comme étant « *la formalité par laquelle est attestée la véracité de la signature, la qualité en laquelle le signataire de l'acte a agi et, le cas échéant, l'identité du sceau ou timbre dont cet acte est revêtu* ».

La légalisation de signature permet à chaque citoyen français d'authentifier sa propre signature quand elle est apposée sur des actes sous seing privé.

Pour rappel, des actes sous seing privé sont des actes juridiques signés par 2 personnes et rédigés soit par elles, soit par leurs mandataires, soit par un tiers,

sans la présence d'un officier public (notaire ou huissier). Ce type de document est très présent dans la vie quotidienne. Il s'agit par exemple d'un contrat de vente, une reconnaissance de dette, un contrat de location, un constat amiable suite à un accrochage en voiture, une attestation sur l'honneur ou encore un constat de dégât des eaux. Cette démarche est soumise à certaines conditions.

Où effectuer la démarche ?

La demande s'effectue à la mairie de votre domicile (prendre rendez-vous par téléphone préalablement). Cette démarche est gratuite. L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devrez signer devant l'élu.



Pièces à fournir

Pour demander une légalisation de signature, il vous faut préparer les documents suivants :

- La pièce avec la signature à légaliser.
- Une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

Si vous ne présentez pas de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

- Un justificatif de domicile récent.



Vie pratique

TÉLÉPHONES UTILES

Infirmier

M. LEPEIGNÉ / Mme DESMIDT
07 81 98 58 18
1, rue des champs
7 jours sur 7

Vétérinaire

M. DE MEYER
05 46 66 07 72
96A, avenue de la Libération
Lundi au vendredi : 8h30-12h/14h-19h

Liste des associations

Association de La Chasse (A.C.C.A)

Jean-Michel DOUET
djm17@wanadoo.fr

Association des Parents d'Élèves

Mélanie THOMAS
apecroixchapeau@laposte.net

C&C Show

Vanessa ROUSSILLE
cc.show@sfr.fr

Form' Détente

Nathalie LE GALL
formdetente17220@gmail.com

Foyer Culturel

Bernard METAYER
foyculturel@hotmail.fr

Les Fleurs d'Automne (3^e âge)

Jeannine CONTAMINE
crucicapetiens@orange.fr

MBBLR17

Cathy BADAROUX
www.massagebebelarochelle17.com

La Clé d'Échanges

Martine BAUDIN
lacledechanges@gmail.com

Montana My Dream

Christelle RENELIER
evelyne.bobin@yahoo.fr

ENFANCE - JEUNESSE

École primaire de Croix-Chapeau

Directrice : Mme Valérie BEAU
8h30-12h/14h00-16h30
05 46 35 95 96
e-croix-chapeau@ac-poitiers.fr

Accueil périscolaire

Directrice : Mme Christelle MOINARD
7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
06 33 11 42 83

Accueil de loisirs

Siège social PAPJ 2 ZI Grands
Champs 17290 Aigrefeuille
05 46 01 97 69 ou contact@papj.fr
www.papj.fr

Assistantes maternelles

Liste en mairie ou sur le site
www.croix-chapeau.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Période scolaire

Mercredi et samedi : 10h à 12h

Vacances

Mercredi et samedi 10h à 12h

Tarifs annuels

Enfants jusqu'à 18 ans, demandeurs
d'emploi (sur justificatif) : gratuit
Jeunes 18-25 ans (sur justificatif) : 3 €
Adultes : 7 €

05 46 68 31 90

• bibli.croixchapeau@laposte.net

• <http://plaine-d-aunis.bibli.fr>

• <http://cdalarochelle.bibli.fr>

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets ménagers non recyclables

Le mardi à partir de 5h

Emballages recyclables

Le vendredi à partir de 5h

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Salle socio-culturelle (Espace Jean Gauvin rue des Bleuets)

- Associations communales :
3 gratuités par an puis 170 €
- Particuliers de la commune : 170 €
- Particuliers/associations hors
commune : 500 €

Pour tous :

- Forfait chauffage de 60 € du 1^{er}
novembre au 31 mars.
- Caution : 300 €

Salle Aunis (MDA)

- Particuliers de la commune : 100 €
- Associations communales : 3
gratuités par an puis 100 €
- Particuliers/associations
hors commune : 220 €

Pour tous :

- Forfait chauffage de 20 € du 1^{er}
novembre au 31 mars.
- Caution 200 €

DÉCHETTERIES

Croix-Chapeau accède aux
déchetteries de la CDA.

La plus proche : Salles-sur-Mer
Pass obligatoire pour entrer en
déchetterie.

20 passages/an.

Ouverture

9h-12h et 14h-18h, tous les jours
sauf mardi, dimanche et jours fériés.

Jusqu'à 19h les vendredis et samedis
du 1^{er} avril au 30 septembre.

0 800 535 844

www.agglo-larochelle.fr/gerer-mes-dechets



› LE MOT DES CHASSEURS



Non, non BB nous ne resterons pas à la maison. Nous sommes restés confinés comme tout le monde et là alors que les conditions de vie semblent vouloir s'alléger vous voudriez nous obliger à rester chez nous pour des raisons de sécurité. Vous nous dites que la chasse est dangereuse, qu'elle provoque des accidents, qu'il y en a trop, c'est vrai mais est ce qu'il y en a plus que dans les autres activités de loisir. C'est pas sûr. La chasse organise dans tous les départements des formations sur la sécurité. Il n'y a pas une battue sans que les règles de sécurité ne soient répétées par le chef de battue. Tout manquement à ces règles est puni par une expulsion du contrevenant.

Les chasseurs sont respectueux et conscients que leur passion est dangereuse mais voilà comme dans toutes sociétés, il y a des imprudents, et des irresponsables qui outrepassent les consignes. Dommage pour notre image, ce n'est pas simple que de faire respecter une discipline. C'est un peu dans l'air du temps de la société en générale.

La Fédération des chasseurs a tenu son assemblée générale le vendredi 23 avril en visioconférence. Tous les présidents d'ACCA étaient invités à y participer. Nous avons pu consulter le compte rendu sur le site de la fdc. Toutes les consignes nous sont données par mails ou sms.

Ça fonctionne bien mais il nous manque le contact, et la convivialité. En ce qui concerne notre ACCA ce sont les mêmes problèmes, difficile de faire des réunions avec les contraintes des 10 km et le couvre-feu. Néanmoins l'essentiel est fait. Nous avons commencé les approvisionnements des abreuvoirs, c'est la routine. La routine c'est aussi de continuer à jouer notre rôle de sentinelle sanitaire auprès de la faune et de la flore. Petit pied de nez à Madame BB, qui mieux que les chasseurs et les paysans pour donner l'alerte après la découverte d'une anomalie ou d'un comportement douteux d'un animal sauvage. Les chasseurs présents sur le terrain, observent, surveillent, comptent, gèrent et prévoient. L'établissement des PMA et des plans de chasse grand gibier sont issus de leurs observations. C'est la garantie d'un bon état de la faune et d'un bon équilibre pour réduire les dégâts dans les cultures et les risques d'accidents sur les routes.

Amis sociétaires, si le déconfinement nous le permet, nous organiserons notre assemblée générale annuelle dans les jours qui viennent. Vous serez prévenus par convocations.

À vous tous chasseurs ou non, nous vous souhaitons de bonnes et joyeuses vacances.

Le bureau.